

**Entrée en vigueur – Règlements 2024-739-291, 2025-738-21,
2025-739-294 et 2025-742-16 et la résolution 196-05-2025**

Prenez avis que le règlement **2024-739-291** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'agrandir la zone cb-205-1 à même une partie de la zone hb-207 soit pour y inclure le lot 6 593 198, de modifier la hauteur des bâtiments à 3 étages et 13 mètres pour les usages p1 communautaire de voisinage et p2 communautaire d'envergure, d'ajouter l'usage h4 habitation en commun et de modifier la marge arrière à 7,5 mètres dans la zone cb-205-1** » adopté le 2 décembre 2024 est entré en vigueur le 25 juin 2025, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2025-738-21** intitulé : « **Règlement omnibus amendant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2013-738 afin de modifier diverses dispositions** » adopté le 5 mai 2025 est entré en vigueur le 25 juin 2025, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2025-739-294** intitulé : « **Règlement omnibus amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions sur le stationnement en façade des bâtiments principaux** » adopté le 5 mai 2025 est entré en vigueur le 25 juin 2025, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2025-742-16** intitulé : « **Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2013-742 afin d'ajouter la zone Ca-410-1 aux dispositions du PIIA-012** » adopté le 5 mai 2025 est entré en vigueur le 25 juin 2025, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que la résolution **196-05-2025** intitulée : « **Adoption de la résolution concernant le Règlement numéro 2015-768 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) – zones Hb-207 et Cb-205-1 – lot 6 593 197 du cadastre du Québec – Rue Principale** » adoptée le 5 mai 2025 est entré en vigueur le 25 juin 2025, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Ces règlements et la résolution sont disponibles pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 1^{er} juillet 2025
(U-2025.29)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière